

**Des finalités qui appellent tout notre intérêt,
des modalités qui appellent toute notre vigilance !**

La Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture suit avec une particulière attention, notamment depuis l'annonce de sa mise en place par Monsieur le Premier Ministre, en juin 2018¹, les travaux, annonces et modalités de préfiguration relatives au **Service National Universel**.

La nomination, en octobre 2018, d'un Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, notamment en charge de la Jeunesse et de la Vie Associative, Monsieur Gabriel ATTAL, a été perçue comme un signal positif. Cette décision semblait prendre en compte le vœu des acteurs de la Jeunesse et de l'Éducation populaire pour que la Jeunesse soit au cœur d'une politique publique ambitieuse, pour construire notre avenir commun.

Nous partageons les finalités du projet de Service National Universel, celles de transmettre les valeurs de la République, renforcer la cohésion nationale, développer l'engagement et accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets de vie.

Au regard du projet d'Éducation populaire que nous portons, « permettre aux jeunes comme aux adultes de prendre conscience de leurs aptitudes pour devenir des citoyens actifs d'une démocratie vivante », nous ne pouvons que nous reconnaître dans ces finalités. Les éléments d'opinion recueillis auprès des jeunes eux-mêmes confirment que leur intérêt est partagé sur ces aspects.

Au regard des informations dont nous disposons à ce jour sur la préfiguration 2019 du dispositif, des questionnements, voire des réserves et des inquiétudes, s'expriment au sein du réseau des MJC, partagés par la Fédération Française des MJC.

D'une part, le déploiement du SNU, s'il constitue un axe fort de la politique jeunesse du gouvernement, ne doit pas obérer la capacité de développement de toute autre politique jeunesse, structurante, transversale et pérenne. Nous appelons de nos vœux que cette politique publique soit articulée nationalement en lien étroit avec les territoires, les services de l'état (centraux et déconcentrés), les collectivités territoriales (des régions aux communes), la CNAF et les CAF le cas échéant, reconnaissant le rôle d'accompagnement, d'ingénierie et de levier des têtes de réseau associatives, pour œuvrer efficacement en proximité avec tous les acteurs mobilisés (élus, bénévoles, professionnels, collectivités, associations et partenaires). Cette ambition est souhaitée de longue date², aux côtés des autres acteurs de la jeunesse et de l'Éducation populaire³. À ce titre, nous nous retrouvons pleinement dans les travaux préparatoires du prochain Conseil Interministériel de la Jeunesse, qui se sont tenus ces 10 et 11 mai 2019, en présence de jeunes, de représentants d'organisations de jeunesse et des AJEP, des services de l'État, qui confirment cette volonté partagée.

D'autre part, les MJC et leurs fédérations ont toujours eu à cœur de reconnaître, d'abord, les richesses et les ressources que constitue la jeunesse. Nous considérerons cette approche comme essentielle, car structurante politiquement et pédagogiquement.

Elle permet de s'appuyer sur le potentiel créatif des jeunes, leurs capacités d'innovation, d'engagement et de mobilisation en faveur des grands enjeux de société (environnement, cohésion sociale, culture, solidarité,...), constitutifs d'une citoyenneté active. Cette approche permet aux jeunes de prendre

1. [Communiqué de la FFMJC \(du CNAJEP et LMA\) du 28 juin 2018 sur le Service National Universel](#)

2. Pour un Big-Bang des politiques jeunesse : <https://www.bigbangjeunesse.net/>

3. Notamment au sein du CNAJEP, <http://www.cnajep.asso.fr>

conscience et de développer leurs propres aptitudes, leviers essentiels à la construction de leurs projets de vie, tout en développant leur puissance démocratique d'agir.

L'actualité récente a montré cette capacité de la jeunesse à se mobiliser pour s'emparer des grands défis contemporains (exemple de la mobilisation pour le climat). Les études d'opinion, expérimentations et recherches confirment leur vif intérêt à s'engager, face à leurs inquiétudes « citoyennes ».

Par ailleurs, les jeunes participent activement de la bonne image publique dont dispose le tissu associatif et de la confiance qui lui est accordée pour participer à répondre à ces défis.

Concernant les modalités d'expérimentation et les conditions de déploiement du SNU :

- Nous nous interrogeons sur le caractère obligatoire du dispositif, qui nous semble disconvenir à une approche volontaire de l'engagement et « active » de la citoyenneté.

- Concernant, la phase de cohésion (1.1.), nous craignons une orientation très centrée sur un modèle d'encadrement qui ne nous semble pas réunir les conditions éducatives et pédagogiques concourant à l'atteinte des objectifs fixés, qui ne permettent pas le plein épanouissement des potentialités des jeunes qui y participeront. De plus, nous nous interrogeons sur la cohérence et la continuité éducative que l'organisation proposée semble difficilement pouvoir assurer.

Néanmoins, au regard de notre projet, la Fédération Française des MJC souscrit aux intentions de la phase d'intérêt général (1.2), malgré le caractère obligatoire que nous regrettons. A ce titre, elle s'engagera avec les Maisons des Jeunes et de la Culture volontaires de son réseau, à créer les conditions favorables pour accueillir les jeunes concernés dans ce cadre et développer des modalités d'accueil et d'accompagnement qui concourent aux finalités éducatives énoncées précédemment.

De même, concernant la phase d'Engagement (2), comme nous le faisons aujourd'hui pour les volontaires en Service Civique, nous participerons activement à favoriser l'accueil et l'accompagnement des jeunes qui souhaiteront s'y engager.

En conclusion, les MJC et leurs fédérations sont attachées et convaincues de la nécessité de préserver, voire développer, un accompagnement éducatif et pédagogique des jeunes, coordonné par des professionnels qualifiés permanents en proximité, associant éducation formelle (enseignement scolaire, professionnel et/ou supérieur) et éducation populaire, avec le concours de bénévoles engagés, notamment les jeunes eux-mêmes. Cet accompagnement doit pouvoir s'inscrire de manière pérenne sur les territoires, pour y développer des projets structurants et transversaux, qui permettent la connaissance et la confiance réciproques, pour favoriser les prises d'initiatives, l'engagement, l'ouverture culturelle, la citoyenneté, faciliter les actions de prévention, ...

Enfin, pleinement conscients des problèmes que rencontrent les jeunes pour s'insérer et s'inscrire dans la société, nous sommes convaincus de l'importance à construire, de manière partagée avec l'ensemble des acteurs concernés, les conditions socio-économiques favorables (revenu, accès au logement, santé, emploi, formation, insertion, mobilité), qui favorisent leur capacité à s'engager pleinement au service de l'intérêt général. Une attention particulière doit nécessairement être portée à l'égard des jeunes les plus éloignés et les plus en difficulté.

La concertation et la co-construction avec l'ensemble des acteurs (associations, collectivités, établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, partenaires socio-éducatifs, culturels, sportifs, services publics, entreprises...), à tous les niveaux du territoire, nationalement comme localement, associant les jeunes eux-mêmes, est un principe actif du projet des MJC, qui nous semble primordial pour faire face aux enjeux et relever les défis pour construire notre avenir commun.

Nous sommes à la disposition de l'ensemble de nos partenaires qui le souhaiteront, pour « **dessiner ensemble la société de demain !** »

*Position approuvée par le CA
de la FFMJC du 18 mai 2019*